



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et des transports d'Île-de-France**  
**Unité Départementale du Val-d'Oise**

**ARRÊTÉ N° IC-23-035**

**Création de Secteurs d'Information sur les Sols**

**Commune de OSNY**

Le Préfet du Val-d'Oise  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,



**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L. 556-1, L. 556-2, L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

**Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS), notamment l'article 173 ;

**Vu** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

**Vu** le décret du Président de la République du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT, préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 16 septembre 2022 nommant Mme Lætitia CESARI-GIORDANI, en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, sous-préfète de Pontoise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 23-012 du 15 février 2023 modifiant l'arrêté préfectoral n° 22-135 du 19 septembre 2022 donnant délégation de signature à Mme Laetitia CESARI-GIORDANI, secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;

**Vu** le rapport du 19 décembre 2022 de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France proposant la création de SIS sur la commune d'OSNY ;

**Vu** le courrier de consultation de la commune d'OSNY du 9 octobre 2021 ;

**Vu** l'information transmise par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France auprès des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols par courriers du 15 février 2021 ;

**Vu** les observations du public recueillies du 15 février au 15 avril 2021 ;

**Considérant** l'absence d'avis émis ou non opposition par le maire de la commune ;

**Considérant** que les activités exercées par les sociétés **BP FRANCE** et **SEGO** sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1 : GÉNÉRALITÉS**

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés :

- **SIS n° 95SIS10807 relatif au site BP FRANCE**
- **SIS n° 95SIS12037 relatif au site SEGO**

Ces Secteurs d'Information des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

### **Article 2 : URBANISME**

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet : <http://www.georisques.gouv.fr>

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune.

**Article 3 :** Conformément à l'article R. 125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de la commune dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

**Article 4 :** En vu de l'information des tiers, le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la mairie.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif sis 2/4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 – Cergy-Pontoise Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné ci-dessus.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>)

**Article 6 :** La secrétaire générale de la préfecture, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise et le maire d'OSNY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le

**23 MARS 2023**

Le préfet,

  
Philippe COURT



## Identification

Identifiant	95SIS10807
Nom usuel	BP France
Adresse	104 rue de Livilliers
Lieu-dit	Le Poirier Didier
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	OSNY - 95476
Caractéristiques du SIS	<p>L'exploitant est une compagnie de recherche, d'extraction, de raffinage et de vente de pétrole. Elle a exploité le site situé au 104 rue de Livilliers dans le cadre de ses activités de stockage et de distribution de liquides inflammables sur la période allant d'avril 1968 à août 1998. Dans le cadre de la cessation d'activité en 1998, un diagnostic de l'état des sols avait mis en évidence une pollution dans les sols en hydrocarbures et en BTEX (benzène, toluène, ethylbenzène, xylène). Des travaux de réhabilitation ont été réalisés entre 1998 et 2001 sur l'ensemble du site.</p> <p>De nouveaux travaux, ayant pour objectif l'enlèvement d'un séparateur d'hydrocarbure et la gestion des terres polluées de l'ancien dépôt pétrolier de l'exploitant, ont été réalisés du 13 au 16 mars 2007. Ces travaux ont consisté au pompage et à l'élimination d'eau souillée, à l'enlèvement du séparateur et des réseaux associés, à l'excavation des terres polluées, à la mise en place et au compactage de matériaux de remblai pour la réfection de la zone après excavation. Le remblaiement de la zone a été réalisé afin d'assurer une bonne stabilité des terrains en vu des futurs projets prévus sur le site. Aucune information n'a été communiquée par l'exploitant en ce qui concerne les futurs projets.</p> <p>Les analyses figurant dans le rapport de validation des travaux de dépollution ont permis de montrer une pollution résiduelle en hydrocarbures totaux et en xylène.</p> <p>Il convient de s'assurer de la compatibilité de l'état des sols avec le futur projet de réutilisation du site.</p>
Etat technique	Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire
Observations	

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC ( Installations Classées)	0065.08874	<a href="http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=65&amp;numero=8874">http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=65&amp;numero=8874</a>
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9503299	<a href="http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9503299">http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9503299</a>

## Sélection du SIS

---

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 632052.0 , 6886119.0 (Lambert 93)

Superficie totale 2377 m<sup>2</sup>

Perimètre total 286 m

## Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
OSNY	AE	1005	27/05/2019
OSNY	AE	1006	27/05/2019
OSNY	AE	1004	27/05/2019
OSNY	AE	971	27/05/2019
OSNY	AE	969	27/05/2019
OSNY	AE	970	27/05/2019

## Documents

---







## Identification

Identifiant	95SIS12037
Nom usuel	SEGO - OSNY
Adresse	9 chaussée Jules César
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	OSNY - 95476
Caractéristiques du SIS	<p>La société SEGO a exercé une activité d'imprimerie sur la commune d'OSNY depuis 1998.</p> <p>La société a ensuite fait parvenir 2 dossiers de cessation partielle d'activités en décembre 2004 et mars 2005 : ces deux dossiers couvrent la cessation totale de l'activité exploitée par la société SEGO.</p> <p>L'usage prévu du site est de type industriel.</p> <p>Dans un premier rapport d'août 2005 comprenant des études de pollution des sols, des contaminations des terres en hydrocarbures totaux, arsenic et isopropanol ont été mises en évidence. Toutefois, la présence d'une dalle béton empêche tout contact direct entre les terres et le personnel travaillant sur le site. L'éventuelle contamination de la nappe souterraine est également écartée. Le rapport conclut que les terres contaminées peuvent rester en l'état, sous la dalle de béton.</p> <p>Une Étude des Risques Sanitaires (ERS) a été effectuée en octobre 2005 à la suite des études de pollution. Les résultats montrent que, malgré la présence de substance volatils et toxique, les risques pour la santé sont acceptables.</p> <p>Ainsi, sur la base des conclusions de l'ERS, l'Inspection considère, dans son rapport du 30 janvier 2006, que l'état des sols est compatible avec un usage industriel. Cependant, une pollution résiduelle en hydrocarbures totaux, arsenic et isopropanol persiste dans les sols.</p>
Etat technique	Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté
Observations	L'inspection préconise de mettre en place les restrictions d'usage rendues nécessaires par la situation (maintien du confinement de la pollution avec la dalle bétonnée).

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC ( Installations Classées)	65.5913	<a href="http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv/ficheEtablissement.php?champEtablBase=65&amp;champEtablNumero=5913">http:// www.installationsclassees.developpement-durable.gouv/ ficheEtablissement.php?champEtablBase=65&amp; champEtablNumero=5913</a>
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9501997	<a href="http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9501997">http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT= IDF9501997</a>

## Sélection du SIS

---

Statut Consultable  
Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés  
Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 632116.0 , 6883619.0 (Lambert 93)  
Superficie totale 15788 m<sup>2</sup>  
Périmètre total 638 m

## Liste parcellaire cadastral

---

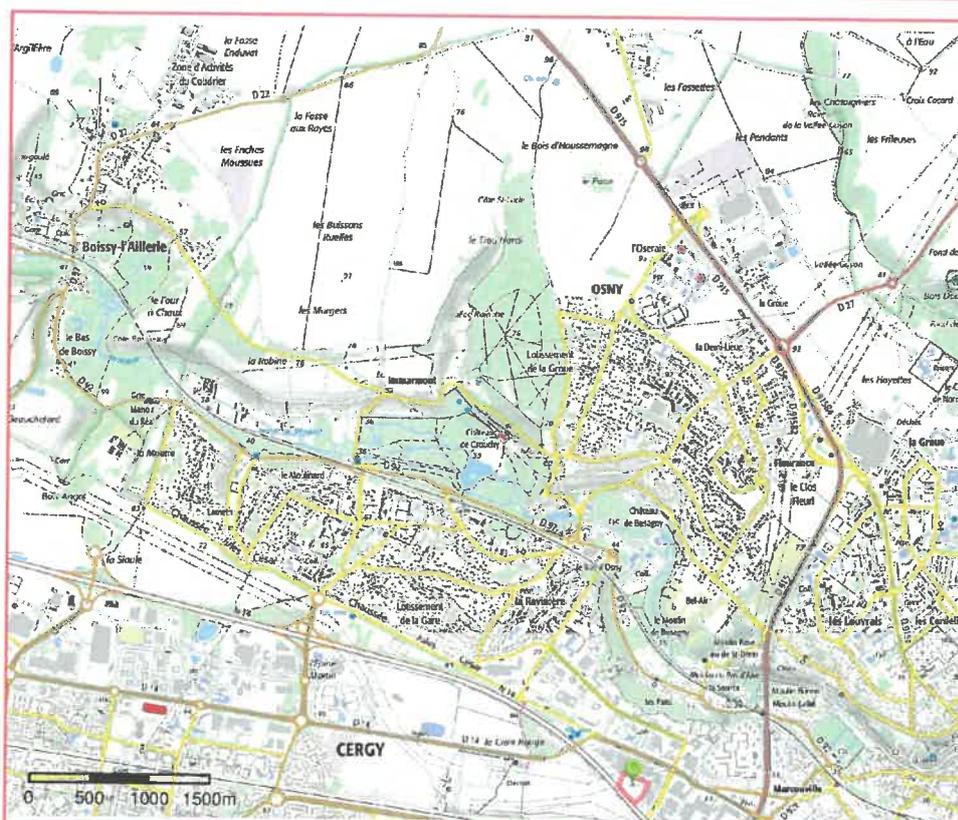
Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
OSNY	EE	2	08/07/2020

## Documents

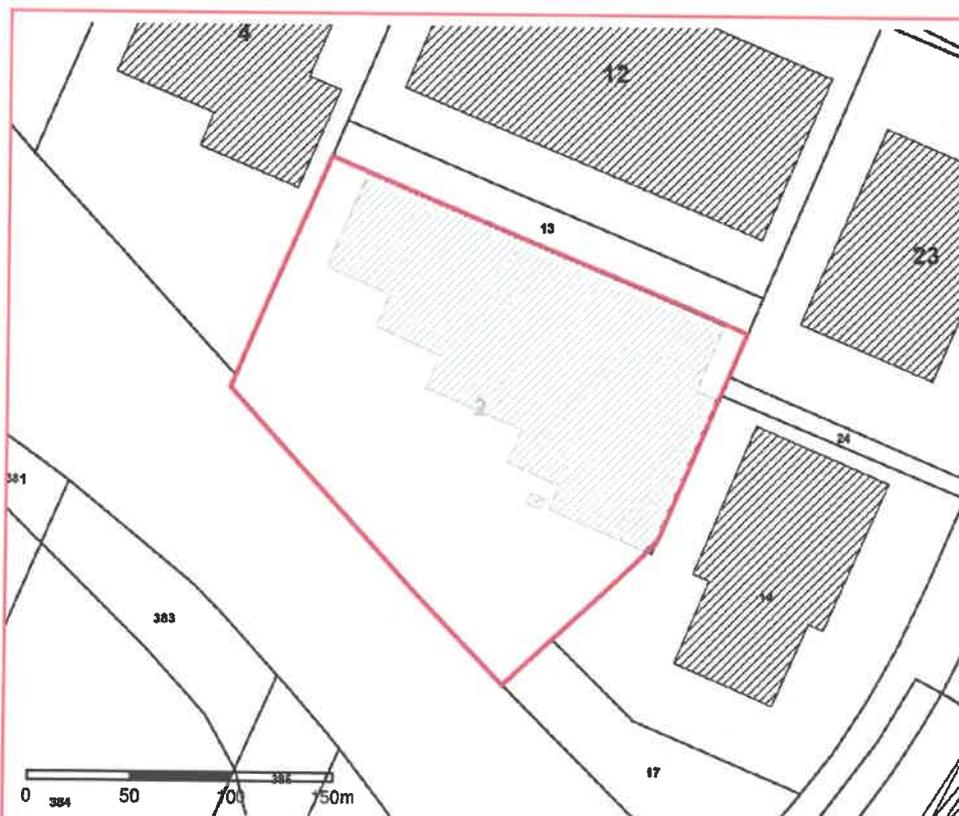
---

# Cartographie



□ Périmètre du SIS  
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS12037



□ Périmètre du SIS  
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS12037

